Commission de Surveillance du Secteur Financier

Lettre-circulaire

Promotion générale 2027 dans les ordres nationaux (Ordre de la Couronne de Chêne et Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg)

À l'attention des responsables des ressources humaines des entités surveillées par la CSSF

Luxembourg, le 5 novembre 2026

Mesdames, Messieurs,

Par circulaire du 29 septembre 2026, Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'État, informe qu'une promotion générale dans les ordres nationaux aura lieu à l'occasion de la Fête Nationale 2027.

Nous vous prions par conséquent de bien vouloir faire parvenir au Ministère des Finances, pour le 1er décembre 2026 au plus tard, les coordonnées des personnes méritantes de votre établissement que vous proposez pour l'octroi d'une distinction honorifique. Les propositions qui seront présentées après ce délai ne seront plus prises en considération.

Avant de transmettre toute proposition, nous vous prions de bien vouloir vous assurer auprès des personnes concernées qu'elles souhaitent effectivement être proposées pour l'octroi d'une distinction honorifique et qu'elles sont disposées à participer à la cérémonie officielle de remise des distinctions, prévue à la fin juin 2027. Cette démarche permettra d'éviter l'inscription de personnes qui ne souhaitent pas donner suite à cette proposition ou assister à la cérémonie.

Il est indispensable que toutes les rubriques prévues sur les formules-types soient remplies. Toute proposition doit indiquer le nom (nom de naissance) et le prénom, l'adresse privée, le matricule à 13 chiffres, le lieu de naissance, la fonction exacte, le type de carrière et les années de service de la personne proposée.

Une attention particulière est à porter à l'indication de la fonction exacte, celle-ci étant reprise telle quelle sur le certificat de l'Ordre national remis à la personne décorée. Il convient dès lors d'éviter toute abréviation ainsi que l'utilisation inappropriée de majuscules ou de minuscules.

Pour les propositions concernant les personnes méritantes de nationalité autrichienne ou espagnole, il est en outre indispensable de joindre un curriculum vitae, nécessaire pour l'agrément demandé auprès des autorités étrangères.

Pour toute personne de nationalité étrangère, un agrément préalable doit être sollicité auprès des autorités du pays concerné avant que la distinction puisse être accordée. Cette démarche sera effectuée par le Ministère d'État. La procédure dépend toutefois des autorités étrangères et peut s'avérer particulièrement longue. Sa durée ne peut être estimée à l'avance.

Dans un souci de simplification, nous vous prions de bien vouloir envoyer vos fichiers uniquement par voie électronique à l'adresse suivante : rh@fi.etat.lu. Un envoi par courrier n'est plus requis.

Les relevés incomplets seront retournés aux expéditeurs.

Pour les grades à proposer, il y a lieu d'observer les dispositions de l'arrêté grand-ducal du 16 juillet 2016 fixant les règles d'attribution des Distinctions honorifiques civiles du Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial A n°159 du 5 août 2016.

Pour être décoré, il faut avoir 45 ans d'âge accomplis au 23 juin 2027 et justifier d'une durée de 25 ans de service au moins. Une promotion ultérieure peut être attribuée pour mérites extraordinaires après un intervalle minimal de 8 ans ou au moment du départ à la retraite. Ces propositions sont à justifier spécifiquement.

Uniquement les années de service effectives sont à mettre en compte pour les propositions d'octroi d'une distinction honorifique (les années fictives mises en compte pour le calcul des traitements et pensions sont exclues).

Les établissements doivent disposer de l'accord préalable des personnes méritantes en faveur desquelles ils comptent introduire une proposition de décoration.

Pour les formules-types et des questions au sujet des modalités pratiques à respecter dans ce contexte, nous vous prions de bien vouloir consulter le site Internet du Gouvernement : https://me.gouvernement.lu/fr/distinctions-honorifiques.html.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Pascale TOUSSING
Directeur

Claude WAMPACH
Directeur

Marco ZWICK
Directeur

Jean-Pierre FABER
Directeur

Claude MARX
Directeur général

Document émis sans signatures manuscrites.